

FICHE N°3 – PRÉSENTATION DE L'APPLICATION GESLOC**MODULE DE SURVEILLANCE-RELANCE SURF**

Le module Surf de surveillance et de relance des opérations induisant des déclarations foncières et de taxes d'urbanisme remplacera le volet fiscal de l'application existante Lascot à l'ouverture de GesLoc.

1. Présentation du module Surf

Le module de surveillance-relance foncière (Surf) permettra la surveillance et relance des déclarations foncières et de taxes d'urbanisme, en s'appuyant sur un parcours unique mis en place dans le cadre de la démarche en ligne intégrée à GMBI.

Ce module a pour objectif principal d'effectuer le suivi des opérations de construction de locaux, suite à dépôt d'une autorisation d'urbanisme, et la relance des propriétaires à qui incombe une obligation de souscrire une déclaration de propriété bâtie d'une part et des éléments nécessaires à la liquidation des taxes d'urbanisme d'autre part.

Ainsi, Surf permettra la surveillance-relance des déclarations foncières et de taxes d'urbanisme, à partir des informations d'autorisations d'urbanisme (AU) issues du MTE et plus particulièrement de l'application Sitadel : le schéma de récupération des autorisations d'urbanisme de la part du MTE est donc inchangé par rapport à l'existant, c'est la façon dont elles sont utilisées et dont l'administration va s'adresser à l'utilisateur dans ce cadre qui est modifiée.

Le processus de surveillance-relance passe par diverses étapes :

- l'information du contribuable quant à ses obligations déclaratives, dès la réception de l'autorisation d'urbanisme et au fil de sa réception par la DGFiP ;
- la demande de déclaration via le service « GMBI » ;
- le basculement en déclaration d'office en l'absence de souscription de déclaration par l'utilisateur.

L'utilisateur sera contacté via des notifications par courriel l'invitant à accéder au service GMBI. À défaut d'adresse mail connue, les demandes lui seront adressées par courrier postal, sans intervention du service pour déclencher cet envoi.

Au-delà de l'exploitation des autorisations d'urbanisme, ce module permettra aussi le suivi et la relance mis en œuvre dans le cadre des travaux de fiabilisation des bases d'imposition, au travers des partenariats conclus avec les collectivités locales (vérification sélective des locaux), ou à l'initiative exclusive de la DGFiP, comme par exemple dans le cadre du déploiement du projet du Foncier Innovant. Dans ce contexte, la demande de déclaration et le suivi de cette demande s'appuieront aussi sur Surf, et le dialogue avec l'utilisateur s'effectuera préférentiellement via le service dématérialisé GMBI.

2. Les principales fonctionnalités du module Surf

Actuellement, la surveillance des changements fiscaux et topographiques est effectuée dans une même application Lascot, alimentée par les autorisations d'urbanisme (AU) via les flux Sitadel, et nécessite des travaux manuels et chronophages pour les services fonciers :

- fiabilisation du fichier des informations des autorisations d'urbanisme issu du MTE, préalablement à son intégration dans l'application Lascot ;
- suivi et mise à jour des fiches de façon manuelle. Les agents doivent très régulièrement effectuer les opérations de relance des usagers ou de mise à jour des fiches tant sur l'aspect fiscal que topographique. Le déclenchement des envois de courriers incombe au service foncier, ainsi que toutes les opérations de suivi.

Le nouveau module Surf permettra l'intégration automatique des autorisations d'urbanisme, avec une étape de fiabilisation préalable des informations intégrées s'appuyant sur les données Majic (éléments relatifs aux personnes et aux parcelles), déclenchant la création des fiches lorsque cela est possible, ou la mise en « anomalie » des fiches en cas d'échec de traitement automatique nécessitant une expertise de l'agent. Les travaux de fiabilisation aujourd'hui réalisés avant toute intégration du fichier Sitadel dans Lascot s'en trouveront ainsi allégés.

L'information et la relance des usagers se feront automatiquement via l'espace personnel de l'utilisateur sur le site impots.gouv.fr (ou à défaut par courrier).

Le processus s'effectuera de manière totalement autonome, l'intervention de l'agent étant limitée au traitement d'anomalies et complètement : suite à l'intégration d'une autorisation d'urbanisme, le processus d'information du propriétaire se déclenchera, au fil de l'eau, sans attendre un traitement global sur l'ensemble de la base. Ensuite, lorsque la date d'achèvement prévisionnelle est atteinte, la demande de déclaration se déclenche elle aussi de façon automatique.

Le module Surf permettra également la prise en charge par l'agent des déclarations résiduelles déposées en format « papier » (propriétaire non « internaute »), et des évaluations d'office en l'absence de dépôt de déclaration par le propriétaire. Surf permettra en outre un suivi facilité des évaluations d'office à réaliser par le service.

Le tableau ci-dessous reprend un comparatif des actions agent en environnement actuel Lascot, et à venir dans Surf.

Légende : les actions agents sont surlignées en bleu

Lascot	Surf
Intégration manuelle du fichier des autorisations d'urbanisme transmis par le MTE	Intégration automatique
Paramétrage des délais en local	Paramétrage des délais au niveau national, par le bureau GF-3A
Fiabilisation manuelle des données	1. Fiabilisation automatique des données par la mise en place de

Lascot	Surf
	contrôles de concordance avec les données gérées par la DGFIP 2. Fiabilisation manuelle des fiches en anomalie en cas d'échec de l'automatisation
Déclenchement manuel de l'envoi des courriers en local	Envoi automatique des courriels, ou des courriers de relance à défaut d'adresse mail connue, selon le paramétrage national
Suppression manuelle des courriers dans le suivi et nouvel envoi	Action impossible
Renseignement manuel des dates d'achèvement des travaux (DAT) et des natures de travaux	Renseignement automatique suite à la réponse de l'utilisateur ou selon les données départementales présentes en base
Clôture manuelle des fiches suite au dépôt d'une déclaration ou du fait d'une clôture fiscale fictive	Clôture automatique
Création manuelle de fiche de suivi et de fiche de vérification sélective des locaux (VSL) sans contrôle informatique	Création manuelle de fiche avec contrôle automatique des données pour ne pas générer de doublon de fiches
Modification de toutes les données d'une fiche sans historisation	Modification avec historisation d'une partie des données d'une fiche avec contrôles inter-applicatifs et récupération de données complémentaires
Suppression de fiches	Action impossible

3. La fermeture de Lascot concomitante à l'ouverture de Surf

Pour éviter la complexité liée à la concomitance d'utilisation des 2 outils, il a finalement été décidé de procéder à la fermeture de Lascot lors de l'ouverture du composant Surf, avec reprise des fiches de surveillance de Lascot restant d'actualité dans Surf à son ouverture.

Ainsi, l'application Lascot fermera lors de la mise en service de Surf, progressivement par département et selon un cadencement qui sera défini à l'été.

Le module Surf reprendra les activités fiscales de Lascot. Les fiches en cours de suivi dans Lascot au moment de sa fermeture seront automatiquement reprises dans le module Surf et visibles dès son ouverture.

L'application Lascot continuera d'être alimentée des autorisations d'urbanisme en provenance du MTE jusqu'à quatre à cinq semaines avant l'ouverture du module Surf. Les autorisations d'urbanisme seront ensuite intégrées directement dans le module Surf par un traitement de reprise.

Afin de préparer la bascule et d'éviter d'intégrer dans l'application Surf des fiches inactives, dont la relance n'a pas ou n'a plus lieu d'être, des opérations de

fiabilisation des fiches présentes dans les bases Lascot sont demandées aux services fonciers, et détaillées dans la [note n° 2022/01/4748](#) du 12 février 2022.

Les actions à conduire par les services fonciers ont fait l'objet d'une fiche technique au sein de la note susmentionnée, qui consistent principalement à :

- clôturer les fiches devenues caduques (réception d'une déclaration, ou suivi inutile) ;
- réaliser les évaluations d'offices en attente ;
- fiabiliser le contenu des fiches pour que les nouvelles modalités de gestion existant dans Surf soient optimales.